

VIDE GRENIERS D'ENSUES-LA-REDONNE, 20 MAI 2018

Modalités d'inscription

La commune d'Ensues-la-Redonne, organise au boulodrome le dimanche 20 mai 2018 son premier grand vide grenier de l'année.

Une buvette, et un stand de restauration rapide, seront à votre disposition toute la journée.

Afin de faciliter l'organisation nous vous demandons de respecter les dispositions suivantes :

L'installation se fera le dimanche matin de 6h30 à 9h.

Le vide grenier est ouvert au public de 9h à 17h.

Le rangement se fera à partir de 17h et jusqu'à 19h.

Chaque exposant devra laisser **propre** son emplacement, aucune marchandise ni débris alimentaires ne devront donc être abandonnés sur place. Des containers seront mis à votre disposition à l'entrée du site.

Pour des raisons de sécurité, l'accès du boulodrome est interdit à tous les véhicules.

De plus afin de ne pas perturber l'activité de la caserne des pompiers, le stationnement sera interdit à partir de l'entrée du stade, et du dos de la buvette. Des barrières délimiteront les zones interdites au stationnement.

La dimension de l'emplacement est d'environ 3 mètres par 3 mètres. Chaque emplacement est numéroté. Le numéro de l'emplacement sera transmis aux exposants par courrier.

Un seul emplacement est attribué par inscription (Même nom, même adresse).

L'emplacement est payant. Son prix est de 5 € les 3 mètres linéaires pour les résidents de la commune et 10€ pour les extérieurs. En cas d'annulation à l'initiative d'un participant, aucun remboursement ne sera effectué.

Toutefois le nombre des emplacements étant limité, **la priorité est donnée aux résidents de la commune.** Les inscriptions au vide grenier sont donc ouvertes en priorité à toutes les personnes capables et majeures ayant leur domicile ou leur résidence secondaire sur la commune d'Ensues-la-Redonne.

Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer à un maximum de deux vide greniers par an, afin d'y vendre exclusivement des objets personnels et usagés. En conséquence de quoi il sera demandé à chaque particulier une attestation sur l'honneur, de non participation à plus de deux vide greniers par an.

La participation au vide grenier implique l'acceptation des conditions énoncées.

Si vous souhaitez participer au vide grenier du 20 mai 2018, vous devez déposer à l'accueil de la mairie ou nous retourner par courrier, votre dossier d'inscription complet, avec le paiement, au plus tard le samedi 28 avril 2018, à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville, Monsieur le Maire

15 avenue général Monsabert

13820 ENSUES LA REDONNE

Votre dossier d'inscription doit contenir :

- Le bulletin d'inscription ci-joint, complété et signé.
- L'attestation sur l'honneur ci-jointe complétée et signée
- La copie d'une pièce d'identité
- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- **Votre chèque de paiement libellé à l'ordre du « trésor public »**

Tout dossier incomplet sera systématiquement refusé et retourné à son propriétaire.

Vos contacts : Laurence AMERIS et Pascal COMBET: 04 42 44 88 88 / Fax : 04 42 45 99 08

M Michel ILLAC

Le Maire

**ENSUES LA REDONNE
VIDE GRENIER 20 MAI 2018, BOULODROME MUNICIPAL**

BULLETIN D'INSCRIPTION

- NOM et PRENOM :
- Adresse :
- Téléphones fixe et mobile :/.....

Je soussigné,.....souhaite participer au vide grenier que vous organisez le 20 mai 2018 au boulodrome municipal d'Ensuès la Redonne .J'ai bien pris note des différentes dispositions relatives à l'organisation et je m'engage à les respecter.

Ci-joint copie de ma pièce d'identité et copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que mon attestation sur l'honneur, et mon paiement.

Signature.

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARTICULIERS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Dénomination : Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Caractéristiques de la vente :

Vide grenier du 20 mai 2018 boulodrome municipal d'Ensuès la Redonne.

Début de la vente 9h. Fin de la vente 17h. Durée de la vente : 1 jour.

Je soussigné,auteur de la présente déclaration certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-2, R.310-8 et R.310-9 du Code du commerce. Je ne participe pas à plus de deux vides greniers par an sur le territoire français.

Date et signature.